



AVIS D'ÉLECTION

Une élection partielle provinciale aura lieu pour choisir un représentant
ou une représentante à l'Assemblée législative de l'Ontario

LE JEUDI 4 MARS 2010

Les personnes ayant qualité d'électeur dans la circonscription électorale de

OTTAWA—OUEST—NEPEAN

devraient prendre note des renseignements suivants

ADDITIONS À LA LISTE DES ÉLECTEURS

Les personnes ayant qualité d'électeur et dont le nom ne figure pas sur la Liste des électeurs peuvent faire ajouter leur nom à la Liste en faisant une déclaration solennelle et en fournissant une preuve d'identité et une preuve de résidence afin d'obtenir une **Autorisation de voter** :

- avant 20 h le mercredi 3 mars 2010 au bureau du directeur du scrutin

– OU –

- durant les heures du scrutin à un bureau de vote par anticipation dans la circonscription électorale

– OU –

- durant les heures du scrutin à leur lieu de vote le jour du scrutin.

LES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION

seront ouverts dans des lieux* choisis en fonction de leur accessibilité

au bureau du directeur du scrutin
du **SAMEDI 20 FÉVRIER**
au **JEUDI 25 FÉVRIER**
(y compris le dimanche)
de 10 h à 20 h

– ET –

du **MARDI 23 FÉVRIER**
au **JEUDI 25 FÉVRIER**
de 10 h à 20 h

* LES ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION SERONT ANNONCÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

LA PRÉSENTATION OFFICIELLE DES CANDIDATURES DOIT ÊTRE FAITE AU PLUS TARD

LE JEUDI 18 FÉVRIER 2010
à 14 h au bureau du directeur du scrutin

Publié par :

Greg Essensa

Directeur général des élections

51 Rolark Drive
Toronto, ON M1R 3B1
www.elections.on.ca

JOUR DE L'ÉLECTION PARTIELLE

LE JEUDI 4 MARS 2010

Heures du scrutin :
de 9 h à 21 h



Un organisme
apolitique de
l'Assemblée
législative